



AVIS PUBLIC

LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ARROSAGE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE conformément au *Règlement numéro 157 relatif à l'usage de l'eau potable*, nous informons l'ensemble des citoyens que l'avis d'interdiction d'arrosage en vigueur depuis le 2 juillet 2025 est désormais levé et que l'arrosage est permis à compter d'aujourd'hui, 4 septembre 2025, conformément à la réglementation municipale en vigueur.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 4 septembre 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4 septembre 2025, entre 15h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 septembre 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim